



MAIRIE DE FRAGNES

64 rue du Bourg – 71530

Courriel : mairie.fagnès@wanadoo.fr

Tél : 03 85 45 73 56

Fax : 03 85 45 75 21

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DE FRAGNES SEANCE DU 08 Septembre 2014

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 08 Septembre 2014 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Alain GAUDRAY, Maire.

Présents : BRIDAY Nathalie, DECHAUME Agnès, DURY Michel, FICHOT Dominique, GOGUE Jean-Louis, MALON Laurence, MENOTTI Claude, PARIS Fabienne, PETIT Alain, PION Bernard, SANTIAGO Patrick, WAETERLOOT Sébastien.

Absente excusée : FAUVAUX Virginie pouvoir à WAETERLOOT Sébastien

Secrétaire de séance : BRIDAY Nathalie.

Approbation du procès-verbal de la séance du 07 juillet 2014 reportée à la prochaine séance.

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Point 4 : Règlement d'attribution des subventions aux associations
- Point 9 : Décision modificative

Adopté à l'unanimité

1. Nomination d'un correspondant-défense

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de nommer un nouveau correspondant-défense suite à la démission de Mme Aurore TRAN.

Il rappelle le rôle du correspondant-défense et demande si un membre de l'assemblée est intéressé.

Monsieur Patrick Santiago se porte candidat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne en qualité de correspondant-défense, Monsieur Patrick Santiago.

2. Bilan de la rentrée scolaire

Monsieur le Maire remercie ses adjoints Fabienne Paris et Dominique Fichot, ainsi que les secrétaires pour leur implication dans la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Rapporteurs : Fabienne Paris et Dominique Fichot

Le démarrage des temps d'activités périscolaires le jeudi 04/09.

Le taux d'inscription aux TAP est d'un peu plus de 90%.

Une rencontre préalable a eu lieu avec tous les intervenants lundi 01/09 pour une dernière mise au point avant la rentrée.

Quelques difficultés d'organisation liées notamment au retard des travaux du centre de loisirs mais tout devrait rentrer dans l'ordre rapidement.

Bilan positif dans l'ensemble.

Bon retour de satisfaction des animateurs et des enfants.

3. Présentation de la fête des « 30 ans de la Bibliothèque »

Rapporteurs : Agnès Dechaume et Alain Petit

La fête des 30 ans de la bibliothèque aura lieu les 20 et 21 Septembre de 10 h à 18 h.

Samedi à 15 h 30 : Discours et gâteau d'anniversaire

En soirée du samedi soir si météo favorable : Bal et restauration rapide dans le Parc des Lauriers.

Plusieurs animations gratuites seront organisées :

Exposition de BD

Structures gonflables

Exposition de cartes postales

Contes en plein air

Troc livres

Stand maquillage

Café gourmand (proposé par le club cuisine de l'ALDN)

Lâcher de ballon...

Un flyer avec le programme des festivités sera distribué dans les boîtes aux lettres.

4. Règlement d'attribution des subventions aux associations

Rapporteur : Dominique Fichot

▪ Critères d'attribution

Dominique Fichot rapporte aux membres du conseil municipal les nouveaux critères d'attribution des subventions aux associations validés par la commission « Vie Associative » :

- Maintien de l'attribution de subvention déclenchée par rapport à un seuil de trésorerie de l'association. Une rencontre est prévue avec les présidents d'association pour fixer le seuil.
- Octroi d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 10% des dépenses de fonctionnement annuelles.

Les critères d'attribution de subvention sont adoptés à l'unanimité.

▪ Subventions 2014

Selon ces critères, il propose d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2014 :

- DON DU SANG : 300 €
- SOCIETE DE CHASSE « LA LOUVIERE » : 300 €
- SVLF : 900 €
- Club Cyclo : 900 €
- ALDN : 3 000 €

L'attribution des subventions pour l'année 2014 est adoptée à l'unanimité.

5. **Projet d'une nouvelle école de musique (Ecole des Lauriers)**

Rapporteur : Dominique Fichot

Dominique Fichot rappelle la dissolution de l'Ecole de Musique « Au fil des Notes » au 31/08/014.

Une rencontre a eu lieu mi-août avec M. Dabrowski qui se proposait de reprendre l'activité musicale sur la commune et de créer une nouvelle école de musique par le biais de son association « La Compagnie des Castors ».

Selon un sondage réalisé auprès des anciennes familles inscrites à l'école de musique, une vingtaine d'élèves fragnois serait susceptible de continuer.

Selon le budget présenté, le coût de fonctionnement a été estimé par M. Dabrowski à 1 050 € par élève et par an.

La participation des familles s'élèverait à 450 €/élève/an et la commune serait sollicitée pour une prise en charge à hauteur de 600 €/élève/an soit une subvention globale annuelle de 28 000 €.

Les membres du conseil municipal s'interrogent sur la viabilité de ce projet, la charge financière supportée par la commune et les familles, et la question d'équité entre les fragnois.

D'importants débats ont suivi cette présentation.

Certains restent très réservés quant à la pérennité de ce projet.

D'autres soulèvent le manque d'égalité de cette proposition : pourquoi donnerait-on autant aux fragnois pratiquant la musique et pas à ceux pratiquant une autre activité ?

Il est relevé aussi que, la Compagnie des Castors étant une association, elle devrait être soumise aux mêmes règles d'attribution de subvention que les autres.

Tous les conseillers ont bien conscience de l'importance que la perte de l'école de musique aurait sur le rayonnement de la commune, mais savent aussi que le budget communal n'est plus le même qu'au moment de sa fondation, et le doute reste sur le nombre d'élèves amenés à fréquenter cette école.

Le conseil demande donc à avoir plus d'éléments et, si possible, d'autres propositions de la Compagnie des Castors avant de prendre une décision.

Au vu du débat et des réticences émises par l'assemblée, Monsieur le Maire propose de reporter ce point au prochain conseil municipal.

6. **Convention de vente de produits locaux à la porte verte**

Monsieur le Maire présente la demande de Céline GENELOT, viticultrice à Demigny, qui souhaiterait vendre du vin rosé à la porte verte. Considérant que ce produit n'est encore pas en vente à la porte verte et la capacité de stockage est suffisante, il propose de signer la même convention que pour les autres producteurs locaux.

Adopté à l'unanimité

Une dégustation de vin rosé aura lieu les 15 et 16/11.

7. INFORMATIONS GRAND CHALON

- **Rapporteur : Alain GAUDRAY**

- **Rappel des dates :**

- Université d'Été le 13/09 : 6 élus sont inscrits
- 17/09 Inauguration du Village à mobilité électrique
- 17/09 Journée Bien-Etre
- 18 et 19/09 : Cité 71 à MACON
- 24/09 : Réunion de présentation de la Maison Locale de l'Autonomie

- **Déviation zone Saôneor**

- Le projet de desserte de la zone Saôneor reste d'actualité. Une réunion s'est tenue au conseil général mi-août pour présenter le tracé qui sera soumis à enquête publique de mi-octobre à mi-novembre 2014.

- **Déchetterie :**

Rappel de l'historique du dossier avec la fermeture de la déchetterie de Fragnes.

Il fait part de la volonté du Grand Chalon de ne pas rouvrir le site de Fragnes. Un projet d'implantation d'une déchetterie sur la commune de La Loyère (zone commerciale de MDA) est à l'étude. La commune de Fontaines serait favorable car le site est plus proche.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Le dimanche 7 septembre a eu lieu la commémoration des 70 ans de la déportation. M. Fichot signale un manque d'élagage au monument de la D.19 qui empêche le lever des drapeaux.
- M.Fichot souhaite réunir au plus vite les commissions « vie associative, communication, tourisme » et rappelle la réunion avec les commerçants le mardi 9 septembre à 20h30.
- M.Pion annonce que les totems, qui devront être posés à l'entrée de la commune, sont commandés et que les commerçants peuvent contacter Alphapub pour demander une inscription.
 - La commission Culture et Animation devra se réunir au début du mois d'octobre.
- Mme Dechaume rappelle l'importance de signaler toutes les dates de réunions des commissions aux secrétaires.
- M.Waterloot signale le manque d'accessibilité de l'école pour les personnes handicapées. L'organigramme du C.C.A.S n'est pas à jour sur le site internet de la mairie.
- Mme Paris indique que le repas des séniors aura lieu le 19 octobre, et demande de l'aide pour la distribution des colis qui aura lieu le 13 décembre.

La séance est levée à 22h50.